

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

La séance est ouverte à 18h23. Le quorum est atteint : 12 membres votants présents à l'ouverture de la séance.

Membres présents en ouverture de séance :

Membres de droit :

a. Personnels d'encadrement de l'établissement :

Mme GIRAudeau, Principale,
Mme BOUCHÉ, Principale Adjointe
Mme LIOGIER, Adjointe Gestionnaire.

b. Représentant des collectivités territoriales et personnalité qualifiée

M. DECLINE, Représentant de la commune

Membres, représentants élus :

a. Représentants élus des personnels enseignants :

M BAROU, représentant des personnels enseignants.
M CORDINA, représentant élu des personnels enseignants,
M. DE BAYLE, représentant élu des personnels enseignants,
Mme PHILIS, représentante élue des personnels enseignants,

b. Représentants élus des personnels non enseignants :

Non représentés

c. Représentants élus des Parents d'élèves :

MME DUPONT, représentante élue des Parents d'élèves.
Mme MERCIER, représentante élue des Parents d'élèves,
M. PICHON, représentant élu des Parents d'élèves,

d. Représentants élus des Élèves :

Membres absents et excusés en ouverture de séance : 18h23

MME MAYOU, CPE
M. REYNAUD, Élu représentant de la collectivité territoriale de rattachement,
Mme CALACIURA, Éluée représentante de la collectivité territoriale de rattachement.
Mme BEAUQUIS, représentante élue des personnels enseignants,
M. LAURENT, représentant élu des personnels enseignants.

MME HAMMAR, représentante élue des Parents d'élèves,
MME RENAUD, représentante élue des Parents d'élèves,
MME VEYRE, représentante élue des Parents d'élèves
MARKAT Hamza, représentant élu des élèves.

Mme GIRAudeau présente Madame BOUCHE et Madame LIOGIER,

Madame la Principale, Présidente du conseil d'administration constate la satisfaction du quorum (12 membres présents) et elle remercie les membres du conseil d'administration de leur participation.

M. DE BAYLE, représentant élu des personnels enseignants, est secrétaire de séance.

A - Fonctionnement des instances :

- Adoption de l'ordre du jour modifié
- Approbation du Compte rendu du CA du 21/06/2022

B - Action pédagogique et éducative :

1) Informations sur la rentrée 2021 :

- Constat d'effectifs
- Modifications apportées en T.R.M
- Tableau de ventilation prévisionnelle d'attribution des I.M.P
- Résultats des Mutations et accueil des nouveaux personnels
- Calendrier prévisionnel année 2022/2023 et ajustements effectués depuis le 01/09/2022

2) G.R.H :

- Lettre de mission de Madame la Principale Adjointe
- Lettres de missions particulières modifiées à cette rentrée relativement à la répartition des I.M.P

3) Politique pédagogique et projets 2022– 2023 :

- Projet d'éducation prioritaire du Réseau du collège Pierre Joannon et Actions prévues
- Déroulement du dispositif « Phare » - Point de situation
- Convention Compagnie Déclic – Spectacle théâtral Vae Victis
- Organisation et Déroulement de l'évaluation de l'établissement – 2022 / 2023
- Mise en œuvre du L.P.I
- Convention de Coopération avec le Dispositif intégré de l' Institut Médico Éducatif (DIME)
- Convention de partenariat avec l'A.F.E.V association Loire, projet SOCRATE
- Convention avec le club de Badminton de Saint Chamond
- Convention avec l'association « A Corps et A Cordes »
- Acceptation du financement de projet Éducation Artistique et Culturelle 2022 - 2023

C - Organisation financière et comptable

- Présentation de la D.B.M pour information suite à attribution de subventions départementales et académiques
- Délégation de signature
- Demande de dérogation au logement de Mme L' Adjointe gestionnaire et Demande d'occupation en N.A.S pour l'année scolaire de Madame la Principale Adjointe.
- Problème rencontré relativement à la réception des carnets de liaison – Commande passée auprès de la société Média Perfect au 02 05 2022
- Crédits Globalisés pour information, détails sur la répartition de la Dotation
- Renouvellement du contrat avec la société Digitaléo

D - Questions diverses :

Dispositif Sport et Santé au collège

Déroulement de l'ordre du Jour

A - Fonctionnement des instances

- Adoption de l'ordre du jour

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver cet ordre du jour présenté ci-dessus.

Acte n° 1 27/09/2022		Adoption de l'ordre du jour modifié du CA du 27 09 2022					
12	Votants	11	Pour	0	Contre	1	Abstentions

- Approbation du Compte rendu du CA du 21/06/2022

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver le compte rendu du conseil d'administration du 21/06/2022

Acte n° 2 27/09/2022		Approbation du compte rendu du CA du 21 06 2022					
12	Votants	11	Pour :	0	Contre	1	Abstentions

B - Action pédagogique et éducative :

- Informations sur la rentrée 2022 :

Constat d'effectifs

Madame la Principale présente la décomposition des effectifs actuellement constatés, l'effectif global est de 413 élèves en date du 23/09/2022. Sur le niveau 6ème, nous constatons les données suivantes :

PARTITION DES CLASSES ET DENOMINATION DES GROUPES

VISUALISATION DES ALIGNEMENTS			NIVEAU 6EME	
CLASSE	EFF. CLASSE	PARTITION	DENOMINATION GROUPE	EFFECTIF PREVISIONNEL GROUPE
6.1	25	BILANGUE ALLEMAND	6.12BIL2	2,00
		DEDOUBLEMENT FRANCAIS	61GR1	12,00
			61GR2	13,00
		THEATRE	INITTHEAT	6,00
6.2	25	BILANGUE ALLEMAND	6.12BIL2	3,00
		DEDOUBLEMENT FRANCAIS	62GR1	12,00
			62GR2	11,00
		ULIS	6.2ULIS	2,00
6.3	24	NON ULIS	6.2NULIS	23,00
		DEDOUBLEMENT FRANCAIS	63GR1	11,00
			63GR2	10,00
		ULIS	6.3ULIS	3,00
6.4	23	NON ULIS	6.3NULIS	21,00
		THEATRE	INITTHEAT	7,00
		SECTION SPORTIVE	SECTSPORT	1,00
		DEDOUBLEMENT FRANCAIS	64GR1	13,00
TOTAL	97		64GR2	12,00
		LES GR1 COMPORTENT LES BILANGUES OU LES SECTSPORT		

Sur le niveau 5ème, nous constatons les données suivantes :

PARTITION DES CLASSES ET DENOMINATION DES GROUPES

VISUALISATION DES ALIGNEMENTS			NIVEAU 5EME	
CLASSE	EFF. CLASSE	PARTITION	DENOMINATION GROUPE	EFFECTIF PREVISIONNEL GROUPE
5.1	23	LV2 – ESPAGNOL	5.14ESP2	9,00
		LV2 – ITALIEN	5.14ITA2	14,00
		LATIN	5.12LAT	5,00
		THEATRE	THEATRE	3,00
		ULIS	5.1ULIS	1,00
		NON ULIS	5.1NULIS	22,00
5.2	23	LV2 – ALLEMAND	5.23ALL2	5,00
		LV2 – ESPAGNOL	5.2ESP2	18,00
		THEATRE	THEATRE	9,00
		LATIN	5.12LAT	2,00
5.3	20	LV2 – ALLEMAND	5.23ALL2	5,00
		LV2 – ESPAGNOL	5.3ESP2	15,00
		ALLOPHONE	5.3ALLO	0,00
		NON ALLOPHONES	5.3NALLO	21,00
		SECTION SPORTIVE	SECT.SPORT	5,00
5.4	21	LV2 – ESPAGNOL	5.14ESP2	13,00
5.5	21	LV2 – ITALIEN	5.14ITA2	8,00
TOTAL	108	LV2 – ESPAGNOL	5.5ESP2	21,00

Sur le niveau 4ème, nous constatons les données suivantes :

PARTITION DES CLASSES ET DENOMINATION DES GROUPES				
VISUALISATION DES ALIGNEMENTS			NIVEAU 4EME	
RAPPEL : LES DEDOUBLEMENTS MATHS FRANCAIS ANGLAIS NE COMPRENNENT PAS LES ELEVES ULIS				
CLASSE	EFF. CLASSE	PARTITION	DENOMINATION GROUPE	EFFECTIF PREVISIONNEL GROUPE
4.1	27	LV2 – ESPAGNOL	4.14ESP2	11,00
		LV2 – ITALIEN	4.14ITA2	14,00
		ULIS	4.1ULIS	3,00
		NON ULIS	4.1NULIS	24,00
		DEDOUBLEMENT MAT – ANGLAIS	4.1 GR1	13,00
		DEDOUBLEMENT MAT – ANGLAIS	4.1 GR2	11,00
		DEDOUBLEMENT SCIENCES PHYS	4.1PHYG1	13,00
		DEDOUBLEMENT SCIENCES PHYS	4.1PHYG2	13,00
		LATIN	4.13LAT	3,00
		THEATRE	THEATRE	3,00
4.2	24	LV2 – ESPAGNOL	4.2ESP2	24,00
		DEDOUBLEMENT	4.2 GR1	12,00
		DEDOUBLEMENT	4.2 GR2	12,00
4.3	26	LV2 – ESPAGNOL	4.3ESP2	26,00
		LATIN	4.13LAT	3,00
		DEDOUBLEMENT	4.3 GR1	14,00
		DEDOUBLEMENT	4.3 GR2	12,00
4.4	27	LV2 – ESPAGNOL	4.14ESP2	13,00
		LV2 – ITALIEN	4.14ITA2	14,00
		SECTION SPORTIVE	SECTSPORT	10,00
		ULIS	4.4ULIS	2,00
		NON ULIS	4.4NULIS	25,00
		DEDOUBLEMENT MAT – ANGLAIS	4.4 GR1	13,00
		DEDOUBLEMENT MAT – ANGLAIS	4.4 GR2	12,00
		DEDOUBLEMENT SCIENCES PHYS	4.4PHYG1	14,00
		DEDOUBLEMENT SCIENCES PHYS	4.4PHYG2	13,00
TOTAL	104	(*) LES 5 ELEVES 4ULIS SE REPARTISSENT COMME SUIV : 4 FONT LV2 ITALIEN ET 1 LV2 ESPAGNOL		
		(*) ELEVE ANCIENNEMENT ALLOPHONE AYANT BESOIN ADAPTATIONS		
		(*) 3 ELEVES FAISANT DE L'ATELIER THEATRE SONT OBLIGATOIREMENT EN 4.1 :		
		MERCIER EN RAISON LV2 ITALIEN		

Sur le niveau 3ème, nous constatons les données suivantes :

PARTITION DES CLASSES ET DENOMINATION DES GROUPES

VISUALISATION DES ALIGNEMENTS			NIVEAU 3EME	
AVEC UN CSR DE 2H30 – ESP2				
CLASSE	EFF. CLASSE	PARTITION	DENOMINATION GROUPE	EFFECTIF PREVISIONNEL GROUPE
3.1	19	LV2 – ESPAGNOL	3.14ESP2	14,00
		LV2 – ITALIEN	3.14ITA2	5,00
		ULIS	3.1ULIS	2,00
		NON ULIS	3.1NULIS	17,00
		LATIN	3.125LAT	2,00
		THEATRE	THEATRE	2,00
3.2	21	LV2 – ALLEMAND	3.23ALL2	5,00
		LV2 – ESPAGNOL	3.2ESP2	16,00
		LATIN	3.125LAT	4,00
		THEATRE	THEATRE	3,00
3.3	21	LV2 – ALLEMAND	3.23ALL2	6,00
		LV2 – ESPAGNOL	3.3ESP2	15,00
3.4	21	LV2 – ESPAGNOL	3.14ESP2	11,00
		LV2 – ITALIEN	3.14ITA2	10,00
		ULIS	3.4ULIS	1,00
		NON ULIS	3.4NULIS	20,00
3.5	21	LV2 – ESPAGNOL	3.5ESP2	21,00
		LATIN	3.125LAT	4,00
TOTAL	103	(*) ELEVES D' ULIS NE SUIVE PAS DE LV2 ET NE SONT PAS DANS GROUPES FRANCAIS – MATHS (*) 3 ELEVES FAISANT DE L'ATELIER THEATRE SONT OBLIGATOIREMENT : EN 3.2 : BRUYAS - CHAUDIER SEYVE – MARRIE – ROUBIRA – TOUZEAU MONTEIL EN RAISON LV2 ALLEMAND		

Le différentiel négatif existant entre les prévisions de Janvier 2022 et le constat de rentrée résulte :

- 4 déménagements imprévus d'élèves (non notifié en Mai 2022)
- 7 départs pour la classe de 3ème Prépa métiers en lycée professionnel public
- 3 départs pour la classe de 3ème Prépa métiers à la M.F.R de Saint Chamond.
- 12 entrées en provenance d'autres établissements
- Modifications apportées en T.R.M liées aux incidences induites par les changements opérés sur la structure et modifications de la ventilation de la D.H.G.

Madame la Principale présente les modifications induites en termes de ventilation des moyens en raison de la notification de 3 H.S.A supplémentaires nous permettant de financer les heures de trajet pour affectation sur communes non limitrophes. De même, compte tenu de la répartition des choix de LV2 en classes de 5ème, il a été nécessaire de créer un 4ème groupe d'espagnol.

En raison de la modification de la ventilation des besoins voici la nouvelle répartition transmise à l'Inspection académique (Voir documents transmis en séance) :

VISION EN DATE DU : 26 09 20			STRUCTURE PREVISIONNELLE ET VENTILATION DES HEURES D'ENSEIGNEMENT																													
COLLEGE P.JOANNON			RENTREE 2022 / DHG = 541,60 [491,40 HP + 50,20 HSA]+ 8750 € en IMP soit 7 U.I																													
DISCIPLINE	ARE	HEURES	6ème						5ème						4ème						3ème						BES. TOT. DISCIPL.					
			DIVISIONS			GROUPE			TOTAL	DIVISIONS			GROUPE			TOTAL	DIVISIONS			GROUPE			TOTAL	DIVISIONS				GROUPE			TOTAL	
			NOR. REG.	NOMBRE	NOR. CONS.	NOMBRE	NOR. CONS.	NEUR. NEUR.	NOR. REG.	NOMBRE	NOR. CONS.	NOMBRE	NOR. CONS.	NEUR. NEUR.	NOR. REG.	NOMBRE	NOR. CONS.	NOMBRE	NOR. CONS.	NEUR. NEUR.	NOR. REG.	NOMBRE	NOR. CONS.	NOMBRE	NOR. CONS.	NEUR. NEUR.		NOR. REG.	NOMBRE	NOR. CONS.	NOMBRE	NOR. CONS.
ULIS	GROUPE ESP	21,00												1,00	1,00	1,00							1,00	2,00	2,00					1,00	2,00	2,00
LCA - LATIN																	22,50	4,50	4,00	4,00	8,00	0,50	20,00	4,50	5,00	4,50					22,50	
LETTRES	THEAT	1,50	4,50	4,00	4,00	10,00	0,50	21,00	4,50	5,00	4,50						22,50	4,50	4,00	4,00	8,00	0,50	20,00	4,50	5,00	4,50					22,50	
ALLEMAND LV1	1 HEURE COM. NOTULINOTROPES	1,00						1,00	2,00	2,50				1,00	2,50	2,50	2,50						0,00	2,50				1,00	2,50	2,50		
ALLEMAND LV2														0,00	2,50	0,00							0,00	2,50								
ANGLAIS	2 ^{ème} 3 + PROFILUENCE AIDEREME	1,00	4,00	4,00	4,00			16,00	3,00	5,00	3,00					15,00	3,00	4,00	2,00	8,00	1,00	16,00	3,00	5,00	3,00						15,00	
ESPAGNOL LV2									2,50				4,00	2,50	10,00	2,50				3,00	2,50	7,50	2,50					4,00	2,50	10,00		
ITALIEN LV2									2,50				1,00	2,50	2,50	2,50				1,00	2,50	2,50	2,50				1,00	2,50	2,50			
HIST-GEO / EMC			3,00	4,00	3,00			12,00	3,00	5,00	3,00					15,00	3,00	4,00	3,00			12,00	3,50	5,00	3,50						17,50	
MATHEMATIQUES	1 ^{ère} 3 + 1 HEURE COM. NOTULINOTROPES	1,25	4,50	4,00	4,50			18,00	3,50	5,00	3,50					17,50	4,00	4,00	3,50	8,00	0,50	18,00	3,50	5,00	3,50						17,50	
TECHNOLOGIE			1,50	4,00	1,50			6,00	1,50	5,00	1,50					7,50	1,50	4,00	1,50			6,00	1,50	5,00	1,50						7,50	
SC. PHYSIQUES	LABO	2,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,50	5,00	1,50					7,50	1,50	4,00	1,50	8,00	0,50	8,00	1,50	5,00	1,50						7,50	
S.V.T	LABO + 1 ^{ère} 3 + COORDO 3EME	2,75	1,50	4,00	1,50			6,00	1,50	5,00	1,50					7,50	1,50	4,00	1,50			6,00	1,50	5,00	1,50						7,50	
EDUCATION MUSICALE	CHO + 1 HEURE COM. NOTULINOTROPES	1,50	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	5,00	1,00					5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	5,00	1,00						5,00	
ARTS PLAST.			1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	5,00	1,00					5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	5,00	1,00						5,00	
EPS	UNISS	10,50	4,00	4,00	4,00			16,00	3,00	5,00	3,00					15,00	3,00	4,00	3,00			12,00	3,00	5,00	3,00						15,00	
	BAD + DSD PISC + 1 ^{ère} 3	1,25																														
TOTAL CONSOMMATIONS HORAIRES/NIVEAU			43,75						169,00						133,50						114,00						137,00					
NOMBRE PREVISIONNEL DE CLASSES									4,00						5,00						4,00						5,00					
EFFECTIFS ELEVES PREVISIONNELS									90,00						112,00						107,00						103,00					
NBRE MOYEN ELEVES PAR CLASSE									22,50						22,40						26,75						20,60					

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de se prononcer sur la structure pédagogique arrêtée au 01/09/2022 :

Acte n°3	Structure pédagogique et EDT 2022-2023						
27/09/2022							
12	Votants	11	Pour	0	Contre	1	Abstentions

Modifications apportées en T.R.M

Concernant les modifications demandées au T.R.M à l'Autorité académique, celles-ci sont répertoriées dans le tableau suivant :

OBSERVATIONS QUESTIONS	ROMPUS DE TEMPS PARTIELS POUR FINANCER LES 0,1 HEURE / PROFESSEUR DE MME PACROT ET DE MME JARRIL SOIT 0,2 HEURE MENSUELLE
	AJUSTEMENTS EN + OU - A FAIRE
	CREATION D'UN GROUPE SUPPLEMENTAIRE EN ESPAGNOL EN RAISON DE LA DISPERSION DES ELEVES SUR LES CLASSES DE 5EME
	MME JARRIL ET MME PACROT ROSSI SONT EN TEMPS PARTIEL 80 % SOIT 14.40 HEURES / 18H00 - ELLES FONT DE FAIT UN SERVICE A 15H00 CHACUNE D 'OU UNE MINORATION DE 0.20 HEURE DEMANDEES EN TRANSFORMATION
	MME SUZAT EN LETTRES CLASSIQUES EST EN CLM A PARTIR DU 01 09 2022 - LES HEURES DE LCA LATIN SONT ASSUREES PAR MME PACROT (LETTRES MODERNE AVEC UN CSR INTERNE DE 05H00) ET UN BMP/CSR POUR UN TOTAL DE 23H00 CONSTITUE PAR L'APPORT DE MME COSSART (08H00) + DE M SCAMPA (6H) CONTR. ALTERNANT + DE MME PIEGAD REMPLACANTE DE MME SUZAT EN CSR INTERNE (09H00)
	AJUSTEMENTS DEJA FAITS AU 26 09 2022 : MME ACCETTA - AVEC PARTAGE DE POSTE A DROIT A UNE HEURE DE TRAJET PRESENTE SUR LA DHG M MENDES - AVEC SON PARTAGE DE POSTE A DROIT A UNE HEURE DE TRAJET PRESENTE SUR LA DHG DU COLLEGE PIERRE JOANNON NON ENCORE ATTRIBUEE / 09 2022 M GASMI - AVEC SON PARTAGE DE POSTE A DROIT A UNE HEURE DE TRAJET PRESENTE SUR LA DHG DU COLLEGE PIERRE JOANNON NON ENCORE ATTRIBUEE AU 09 2022

UAI : 0421486M
COMMUNE : SAINT CHAMOND
COLLEGE PIERRE JOANNON

DHG	541,60	50,20	HSA
-----	--------	-------	-----

TOTAL BESOINS	541,60	491,40	HP
------------------	--------	--------	----

DEMANDE D'AJUSTEMENTS EN TRM ET OBSERVATIONS AU 26 09 2022

CODE	DISCIPLINE	BESOINS AU 02 08 2022 A EDT	MONTANTS BESOINS AU TRM AU 26 09 2022	ECARTS CONSTATES BESOINS	APPORT POTENTIEL BRUT	SUPPORTS DEFINITIFS	TEMPS PARTIELS	APPORTS POTENTIELS NETS	ARA CSD	BMP ET/OU CSR	HSA
G0145	OPTION D	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G0176	ULIS TROUBLES FONCTIONS COGNITIVES	21,00	21,00	0,00	21,00	1,00	0,00	21,00	0,00	0,00	0,00
L0090	NON SPECIALISTE	1,00	2,55	1,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,55
L0201	LETTRES CLASSIQUES	5,00	5,00	0,00	9,00	1,00	0,00	9,00	9,00	5,00	0,00
L0202	LETTRES MODERNES	87,50	85,30	-2,20	72,00	4,00	7,20	64,80	5,00	23,00	2,50
L0421	ALLEMAND	8,00	8,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,00	0,00
L0422	ANGLAIS	64,00	63,00	-1,00	54,00	3,00	0,00	54,00	0,00	0,00	9,00
L0426	ESPAGNOL	25,00	27,50	2,50	18,00	1,00	0,00	18,00	0,00	5,00	4,50
L0429	ITALIEN	7,50	7,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7,50	0,00
L1000	HISTOIRE, GEOGRAPHIE	56,50	56,50	0,00	54,00	3,00	0,00	54,00	0,00	0,00	2,50
L1300	MATHEMATIQUES	71,25	72,25	1,00	72,00	4,00	0,00	72,00	7,00	0,00	7,25
L1400	TECHNOLOGIE	27,00	27,00	0,00	18,00	1,00	0,00	18,00	0,00	7,50	1,50
L1500	PHYSIQUE - CHIMIE	28,00	29,00	1,00	18,00	1,00	0,00	18,00	0,00	8,50	2,50
L1600	S. V. T.	29,75	29,75	0,00	33,00	2,00	0,00	33,00	6,00	0,00	2,75
L1700	EDUCATION MUSICALE	18,50	19,50	1,00	18,00	1,00	0,00	18,00	4,00	0,00	5,50
L1800	ARTS PLASTIQUES	18,00	18,00	0,00	18,00	1,00	0,00	18,00	0,00	0,00	0,00
L1900	E. P. S	70,60	69,75	-0,85	54,00	3,00	0,00	54,00	0,00	10,50	5,25
	TOTAUX	538,60	541,60	3,00	459,00	26,00	7,20	451,80	31,00	75,00	45,80

Tableau de ventilation prévisionnelle d'attribution des I.M.P.

En 2022 – 2023, la répartition des I.M.P est la suivante :

TABLEAU DE REPARTITION DES IMP A LA RENTREE 2022 – PROPOSITION AU 26 09 2022			
DESIGNATION DE LA MISSION PARTICULIERE R2022	BUDGET		EN CHARGE MISSION
	TAUX	EQUIVALENT HSA	
PARCOURS AVENIR 3EME	001	0,25	M CORDINA
PARCOURS AVENIR 3EME	001	0,25	MME BON
PARCOURS AVENIR 3EME	001	0,25	MME SOULAS
PARCOURS AVENIR 3EME	001	0,25	M CASSE
PARCOURS AVENIR 3EME	001	0,25	MME PHILIS
COORDINATION EPS	003	1,00	MME JOUBERT
REFERENTE CULTURE	002	0,50	M BODIC
REFERENTE CULTURE	002	0,50	MME PACROT
CHORALE	002	0,50	M MENDES
REFERENT NUMERIQUE	003	1,00	M BAROU
REFERENT NUMERIQUE	002	0,25	M MENDES
AIDE AUX ELEVES EN DIFFICULTE – CYCLE 3	002	0,50	MME ETIEMBRE
AIDE AUX ELEVES EN DIFFICULTE ADAPTATIONS CYCLE 4	002	0,50	MME ETIEMBRE
SECTION SPORTIVE	003	1,00	MME JOUBERT
TOTAL	DOTATION	7,00	7,00
SOLDE (DOTATION - TOTAL IMP REPARTIES)	0		IMP VENTILEES NON OBLIGATOIRES AU NIVEAU REGLEMENTAIRE

Mme PHILIS pose une question sur les transferts d' I.M.P. entre enseignants d'une année sur l'autre et fait une remarque sur la baisse de celles-ci depuis plusieurs années. Par exemple, elle fait le constat d'une baisse du nombre d' I.M.P. plus que 7 alors qu'en 2019 il y en avait 9.

Mme GIRAudeau lui explique que ce sont des choix budgétaires ministériels et de répartition des moyens, dans les services académiques. Les I.M.P. rétribuent des missions comprises dans les heures d'enseignement.

M. BAROU ajoute qu'au vu de cette baisse de moyens notre volonté de faire des heures consacrées à l'extérieur, à la recherche de partenaires culturels ou autres, s'en trouve réduite. Il y a un manque d'encouragement.

Mme GIRAudeau ajoute que les décisions sont prises au niveau ministériel ou académique et que les services ne répondent pas toujours à nos attentes ou à nos souhaits et que nous sommes bien obligés de nous y astreindre. Par exemple, tous les ans on nous propose une enveloppe pour la D.H.G. à hauteur de 17 divisions alors qu'il nous en faut 18. Il nous faut 20 à 22 élèves par classe, au vu de la configuration des salles et de leur architecture. Le rectorat ne tient pas compte de cela.

M. PICHON demande si cela est lié aux I.M.P.

Mme GIRAudeau lui répond : « non mais c'est lié à la configuration de l'établissement. Nous pourrions attribuer d'avantage de missions aux professeurs si nous n'avions que 17 classes, mais les budgets sont fléchés ». M. CORDINA fait remarquer que, de toute façon, l'ensemble des budgets est en baisse.

Acte n°4 27/09/2022	Approbation de la ventilation prévisionnelle d'attribution d' I.M.P						
12	Votants	11	Pour	0	Contre	1	Abstentions

Résultats des Mutations et accueil des nouveaux personnels.

a) Résultats des mutations des personnels enseignants titulaires .

- Affectation de M BODIC, Professeur d'Histoire Géographie,
- Affectation de M DUGAT, Professeur de mathématiques,
- Affectation de Mme ROUCHIER, Professeur d'Histoire Géographie,
- Affectation de Mme CHABRIERE, Coordinatrice R.E.P de Pierre Joannon

b) Accueil des nouveaux personnels, nous accueillons à la rentrée 2022:

- Personnels enseignants (pour les les disciplines voir liste jointe)
- Personnels administratifs et de santé :
Affectation de Mme CHOLAS, Infirmière scolaire,
- Personnels A.E.D :
 - Recrutement de Mme NOTO,
 - Recrutement de Mme SABOT,
 - Recrutement de Mme TINOCCO.
- Personnels Agents :
 - Affectation de Mme GONON
 - Affectation de Mme MEGHARI
 - Affectation de Mme SAIDI
- Personnels d'encadrement de direction :
 - Affectation de Mme BOUCHE – Principale Adjointe
 - Affectation de Mme LIOGIER – Adjointe Gestionnaire.

• **Calendrier prévisionnel année 2022/2023 et ajustements effectués depuis le 01/09/2022**

- Actions AGASEF 4eme
- Visite planétarium 5ème
- Date de Fonds social
- Dates de DNB 2023 (26 et 27 juin 2023)

• **G.R.H :**

- Lettre de mission de Madame la Principale Adjointe

La lettre de mission de la Fonction de Principale Adjointe sera présentée aux membres du conseil d'administration afin d'informer l'ensemble de ses membres, des dossiers respectivement pris en charge par les 2 personnels de direction. L'élaboration de celle-ci s'appuie sur la réalisation d'un document préparatoire procédural permettant de consigner au sein de l'équipe administrative la répartition des tâches associées aux différents dossiers de travail.

La lettre de mission sera diffusée aux personnels et aux représentants de parents d'élèves pour information avec le compte rendu de la présente instance.

Les annexes à partir desquelles sera construite ce document formel, se présente sous la forme d'un fichier tableur Libre calc comportant 13 tableaux subsidiaires, attachés aux domaines suivants :

- Commun Encadrement
- Grh des personnels enseignants
- Grh des personnels A.E.D et A.V.S
- Rentrée des élèves et des personnels
- Suivi des élèves Hors Orientation
- Orientation et affectation des élèves (tableau restant à faire)
- Fonctionnement administratif hebdo
- Pilotage et Instances
- Gestion Actions Événements Hors examens
- Gestion et préparation Examens

- Droit disciplinaire.

Ces derniers figureront en annexes du présent compte rendu.

Madame BOUCHE n'exercera pas au collège le mercredi matin car elle prépare le concours de chef d'établissement.

- Lettres de missions particulières relativement à la répartition des I.M.P

En référence à la circulaire académique du 19/09/2022, après avis du conseil pédagogique (en date du 06/07/2022 pour le collège Pierre Joannon), le chef d'établissement présentera pour avis au conseil d'administration les missions particulières qu'il prévoit de modifier en référence à celles qui étaient en vigueur lors de l' année 2021 - 2022

Pour mémoire, une proposition cadre de lettre mission est transmise pour chaque personnel ayant une mission particulière à effectuer. Les personnels destinataires seront en charge d'ajuster celles-ci en sollicitant en cas de besoin le chef d'établissement.

Ces lettres de missions seront présentées au Conseil d'administration du 08/11/2022.

3) Politique pédagogique et projets 2022 – 2023 :

- Projet d'éducation prioritaire du Réseau du collège Pierre Joannon et Actions prévues

Deux journées de formation et de concertation ont été organisées les 12 et 16 septembre 2022. Elles réunissaient les professeurs des écoles du Réseau, quelques professeurs du collège souhaitant s'impliquer dans les actions inter-degrés. Mme CHABRIERE, nouvelle coordonnatrice, rendra compte lors du prochain comité de pilotage le 30/09/2022 du calendrier de celles-ci.

Elles seront présentées à Monsieur l' I.A - DASEN de la Loire le Jeudi 06/10/2022, lors de sa venue dans l'établissement. Les professeurs en charge de dispositif comme le Groupe de travail « E.B.E.P » ou d'aide à la fluence de lecture seront aussi invités à participer à ces prochains échanges.

- Déroulement du dispositif « Phare » - Point de situation

Madame La Principale présente la présentation de l'état des lieux à cette rentrée de la mise en œuvre du dispositif.

En 2021 – 2022, nous avons :

- Constituer et former un groupe de personnels ressources qui est en voie d'élargissement
- Élaborer un protocole de traitement des situations
- Traiter les situations repérées selon le protocole préalablement établi
- Participer grâce à la mobilisation des élèves du C.V.C au concours Non Au Harcèlement
- Réaliser des « temps de réflexion et de débat *discussion* » sur 2 temps de 1/4 heure lecture
- Organiser le déroulement du spectacle théâtral VVae Victis pour les 5ème et les 3ème

En 2022 – 2023, outre la poursuite des actions d'ores et déjà engagées et à renouveler, nous prévoyons :

- D'organiser des journées - événements déjà programmées sur le calendrier annuel, et ceux pour tous les niveaux d'enseignement,
- De recruter et de former des élèves ambassadeurs et médiateurs
- De former les nouveau personnels intégrant le groupe des personnels ressources,
- D'offrir à tout élève du collège 10 heures d'actions pédagogiques en direction de la lutte contre le Harcèlement. Celles ci sont différenciées en fonction des niveaux d'enseignement

Arrivée de Noé BOUAZIZ à 19H10

- Convention Compagnie Déclic – Spectacle théâtral Vae Victis

Dans le cadre du Programme Phare les élèves des niveaux 5ème et 3ème assistent au spectacle « Vae Victis » de la compagnie Déclic de Saint Etienne.

Le prévisionnel budgétaire pour financer cette action obligatoire est le suivant :

- Pass culture (pour la part collective sur le niveau 3ème) = 889,075
- Participation de l'établissement = 509,075
- Participation du F.S.E = 400,00

Coût total de cette action = 1718,15€

Le chef d'établissement demande aux membres du Conseil d'administration de se prononcer sur l'autorisation de signature relatif à la convention associée à la réalisation de ces 2 représentations théâtrales.

M. BAROU fait, en revanche, remarquer que les élèves de 3è qui étaient en 5è il y a 2 ans le revoient ou l'ont déjà vu. Mme GIRAUDAU lui indique que cette action aura effectivement dans l'avenir un cadencement permettant de sensibiliser les élèves au moins une fois dans leur scolarité au collège.

M. PICHON demande si les crédits pour assister au spectacle « Vae victis » sur le « pass-culture » des élèves.

Mme GIRAUDAU lui répond que non , car en deça de l'age de 15 ans :

- ce sont les établissements qui collectent la part collective du Pass Culture, il s'agit d'une enveloppe budgétaire fléchée sur les niveaux 4ème et 3ème qui permet aux collèges de financer des actions pédagogiques culturelles. Cette année, le collège dispose de 5450€
- il n'existe pas de part individuelle octroyée à chaque élève.

Acte n°5 27/09/2022		Autorisation de signature de la Convention Compagnie Déclic – Spectacle théâtral Vae Victis					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

- Organisation et Déroulement de l'évaluation de l'établissement – 2022 / 2023

Le collège Pierre Joannon s'engageant dans la 4ème année de son C.O.T, entre dans la nouvelle campagne académique d'Évaluation des Établissements scolaires.

En référence au guide publié en Juin 2021 du Conseil d'Évaluation de l'École, l'évaluation des établissements scolaires publics et privés s'inscrit donc dans un continuum mais en marque une nouvelle étape.

La finalité de l'évaluation des établissements est l'amélioration, dans l'établissement, du service public d'enseignement scolaire, de la qualité des apprentissages des élèves, de leurs parcours de formation et d'insertion professionnelle, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'établissement. Elle a pour but d'améliorer, pour l'ensemble de la communauté éducative et de ses acteurs, les conditions de réussite collective, d'exercice des différents métiers et de bien-être dans l'établissement.

L'évaluation des établissements les aide à faire émerger leurs caractéristiques propres, à analyser eux-mêmes leur fonctionnement, les résultats de leurs élèves et la qualité de leur parcours, à valoriser l'investissement de leurs équipes pédagogiques et à dégager des pistes d'action.

Il s'agit donc de :

- a) mesurer le niveau d'atteinte des résultats et relier ces résultats à l'utilisation des marges d'autonomie de l'établissement, aux pratiques professionnelles, aux organisations retenues, aux choix opérés par l'établissement,
- b) situer la valeur ajoutée de l'établissement, compte tenu de son contexte,

- c) proposer collectivement des axes stratégiques à mettre en œuvre pour une amélioration ou une consolidation de la réussite des élèves et de leur qualité de vie à l'École.

Dans les Établissements Publics Locaux d'Enseignement, cette évaluation permet d'actualiser ou de renouveler le projet d'établissement ; les conclusions des travaux menés pourront tenir lieu de projet d'établissement si l'établissement le souhaite. De même, la démarche diagnostique ainsi que les conclusions de l'évaluation seront exploitées lors des opérations de contractualisation avec les autorités académiques (Contrat d'Objectifs Tripartite). Le dispositif d'évaluation doit se substituer à toute démarche similaire.

L'évaluation se fait en deux étapes bien distinctes, à savoir :

- a) L'auto-évaluation
- b) L'évaluation externe

Elle constitue une démarche participative qui concerne tous les acteurs de la communauté éducative.

Elle portent sur 4 domaines distincts mais étant interdépendants, à savoir :

- a) Domaine 1 : Enseignements, Apprentissages et Parcours des élèves,
- b) Domaine 2 : Vie et Bien être de l'élève et climat scolaire,
- c) Domaine 3 : Acteurs, fonctionnement et stratégie de l'établissement,
- d) Domaine 4 : L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial.

Madame le chef d'établissement précise que tous les documents ressources sont consultables et téléchargeables via le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/conseil-d-evaluation-de-l-ecole-l-evaluation-des-etablissements-340814>

Elle présente le diaporama de présentation en 12 schémas de l'évaluation et précise que l'auto-évaluation débutera à partir du 08/11/2022 et devra être terminée le 15/12/2022.

Me DUPONT demande s'il y a une certification à l'issue de ce dispositif. Et le diagnostic final va-t'il s'appuyer sur les axes prioritaires du Collège. Comment améliorer, s'il y a des choses à améliorer.

Mme GIRAudeau répond positivement. En effet, le dispositif sert à répondre à des questions concernant la réussite des élèves et leur parcours scolaire jusqu'au Lycée. Il existait déjà cette démarche d'analyse-diagnostic lors de l'établissement du C.O.T. Mais cette démarche permet de se fixer des objectifs collectifs et d'inscrire au fur et à mesure de nouvelles actions pouvant contribuer à atteindre ces derniers. C'est exactement ce qu'il s'est passé lorsque a été mis en place le dispositif « Fluence ».

M. PICHON, Représentant élu des parents d'élèves, fait remarquer que tout ceci représente une grande dépense d'énergie et de moyens, dont on attend de voir le résultat. Mme BOUCHÉ répond que cela est nécessaire de savoir où l'on va et ce que l'on doit améliorer. Elle poursuit en soulignant qu'auparavant on n'interrogeait peu les parents, en ce qui concerne la politique d'un établissement scolaire. Désormais, c'est ce que nous allons faire et adresser des questionnaires de satisfaction. Cette démarche de questionnement des parents d'élèves a son importance du point de vue de la participation des parents à la vie de l'établissement.

- Mise en œuvre du L.P.I

Le livret de parcours inclusif est une application qui propose des réponses pédagogiques aux besoins éducatifs particuliers des élèves, et ceci, avant la mise en œuvre ou dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE), d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP), d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ou d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Conçu pour tous les professionnels qui accompagnent l'élève dans sa scolarité (professeurs et chefs d'établissement, médecins de l'éducation nationale, professionnels des MDPH...) le livret de parcours inclusif est une application numérique accessible, depuis un ordinateur, qui vise à faciliter :

- x la mise en place rapide et effective des aménagements et adaptations, dès l'identification d'un besoin éducatif particulier par l'enseignant, qui pourra s'appuyer sur une banque de données d'aménagements et d'adaptations mobilisables tout au long du parcours de l'élève en fonction de ses besoins

- X la simplification des procédures de renseignement et d'édition des plans et projets par l'équipe pédagogique ([programme personnalisé de réussite éducative - PPRE -](#), [plan d'accompagnement personnalisé - PAP -](#), [guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation \(GEVA-Sco première demande\)](#) document de mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation - PPS)
- X la formalisation de ces différents plans et projets permettant d'organiser, en tant que de besoin, le recours à divers aménagements en association avec les familles
- X la circulation d'information entre l'école et la MDPH via une interface dédiée.

En outre :

- x Le livret de parcours inclusif est conçu pour réduire au maximum la ressaisie d'information par ses utilisateurs.
- x Des interconnexions, d'une part, entre le LPI et les bases élèves et établissements de l'éducation nationale, et, d'autre part, entre le LPI et le système d'information des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) sont mises en œuvre.
- x Un espace de consultation pour les familles sécurisé qui permet d'éditer, à tout moment, la synthèse du livret. Cette dernière peut être générée et communiquée rapidement.

Au collège, nous souhaitons avoir généré les LPI des Elèves à Besoins Particuliers identifiés à la rentrée de Septembre dès la fin de la semaine 45.

- Convention de Coopération avec le Dispositif intégré de l' Institut Médico Éducatif (DIME)

Un élève bénéficie de l'intervention de personnels soignants dans le cadre de son P.P.S, nous devons valider par l'établissement d'une convention le principe de celle-ci avec l'organisme désigné par la M.D.P.H.

Acte n°6 27/09/2022		Autorisation de signature de la Convention de coopération avec Dispositif intégré de l' Institut Médico Éducatif (DIME)					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

- Convention de partenariat avec l'A.F.E.V association Loire, projet SOCRATE

Socrate développe avec [l'Afev](#) des programmes locaux fondés sur le bénévolat lycéen.

L'association Socrate, fondée en 2001, est une association à but non lucratif, qui intervient à Paris, Toulouse et en Seine-Saint-Denis auprès d'enfants, du CP à la 3ème. Elle intervient dans le domaine de l'éducation populaire. Nous proposons un mode d'accompagnement unique : ce sont nos lycéens bénévoles qui forment un binôme avec un enfant qu'ils accompagnent pendant l'année scolaire.

Ce compagnonnage, désigné comme «mentorat éducatif» permet aux jeunes élèves de bénéficier de l'attention et de l'accompagnement d'un pair dont la proximité en âge et en expérience favorise les apprentissages, permet à l'élève accompagné de se projeter dans son avenir scolaire, et fait bénéficier aux lycéens d'une première occasion d'engagement citoyen, associatif et solidaire.

Ce mentorat fait intervenir des lycéens et des élèves de collèges ou d'école élémentaire. Le/la lycéen.ne bénévole a pour mission de soutenir toute l'année le/la même élève, dans son établissement, pendant toute l'année scolaire. Mais il/elle n'intervient qu'une heure par semaine et en groupe. Ce sont les animateurs /coordinateurs de Socrate qui s'assurent du bon déroulement des séances d'accompagnement et du bien être des participants, grands et petits. Ces coordinateurs/trices sont également à l'écoute des parents.

Tous nos groupes d'accompagnement Socrate sont :

- collectifs
- collaboratifs

- encadrés par des médiateurs professionnels

Socrate travaille en étroite collaboration avec les établissements scolaires, du primaire au lycée, avec les familles, et propose des activités culturelles pendant les vacances scolaires.

Les objectifs du projet sont de :

- Renforcer la confiance des élèves dans leurs capacités à renouer avec les apprentissages ;
- Contribuer à l'épanouissement personnel des élèves, tant lycéens que plus jeunes
- Multiplier les occasions de découvertes culturelles
- Favoriser la médiation parents-école.

Pour mettre en place ce projet de Mentorat, au niveau de la liaison Collège Pierre Joannon – Lycée Général, Technologique et Professionnel C. Lebois, les lycéens sont démarchés par les professionnels de l'AFEV les 27/09 et 28/09/2022.

Puis dans un 2ème temps, nous proposerons aux collégiens, des séquences informatives en Heure de vie de classe, et aux parents des collégiens volontaires, une explication du dispositif et de ses modalités précises, lors d'une réunion plénière au Collège.

Le dispositif devrait se mettre en place courant semaine 46. mais pour cela, il nous faut établir une convention de partenariat entre l' AFEV de Saint Étienne et les différents acteurs du dispositif. Cette action est complètement gratuite pour le collège partenaire et les familles des élèves bénéficiaires.

Mme MERCIER, Représentante élue des parents d'élèves, demande quel est l'objectif d'un soutien des lycéens avec des collégiens.

Réponse: «il s'agit d'un accompagnement et d'un soutien scolaire. Cela va couvrir un certain nombre de domaines notamment la découverte des différentes filières proposées au lycée. Le lycéen suit son collégien durant toute l'année scolaire et ceci dans le cadre d'intervention au collège.

M. CORDINA souligne quelle va être la difficulté de trouver des lycéens volontaires et bénévoles.

Mme BOUCHÉ fait remarquer que cela fonctionne très bien sur Saint-Étienne, les jeunes sont motivés : au Lycée J Holtzer à FIRMINY et au Lycée Claude Fauriel.

Mme MERCIER demande également si le Lycée Claude Lebois va devoir s'occuper de 2 collèges de Saint-Chamond.

Réponse collégiale et affirmative de Mes GIRAudeau et BOUCHÉ.

Mme PHILIS fait remarquer à l'attention des Parents d'élèves que des actions de sensibilisation et de communication seront nécessaires.

Mme MERCIER demande quand tout cela va se mettre en place. Réponse de Mme GIRAudeau : en Semaine 46.

Acte n°7 27/09/2022		Autorisation de signature de la Convention de partenariat avec les acteurs du Projet de Mentorat Socrate et l' A.F.E.V de Saint Étienne					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

- **Convention avec le club de Badminton de Saint Chamond**

Dans le cadre du fonctionnement de la section sportive Badminton, l'établissement est partenariat avec le club Saint-Chamond Pays du Gier Badminton S.C.P.G.BAD. Ainsi sous l'égide d'une convention ; l'entraîneur, Monsieur GERBOT, peut intervenir auprès de nos élèves de section sur les deux temps d'entraînement.

Afin de toujours pouvoir bénéficier de ce partenariat sportif, il est demandé aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur le renouvellement de cette convention avec le club Saint-Chamond Pays du Gier Badminton S.C.P.G.BAD.

Acte n°8 27/09/2022		Autorisation de signature de la Convention de partenariat avec le club Saint-Chamond Pays du Gier Badminton S.C.P.G.BAD					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

- Convention avec l'association « A Corps et A Cordes »**

M RASCLE, professeur à l'école de musique de Saint Chamond a créé sa structure associative « A Corps et A Cordes ».

Il intervient dans le club M.A.O au collège à raison d' 1heure toutes les 2 semaines. Il reprendrait ses interventions à partir de la semaine 40 soit un total de 6 séquences avant le 31/12/2022. Le tarif horaire de Monsieur RASCLE en tant qu'intervenant est de 60,00€.

Madame le Chef d'établissement demande aux membres du conseil d'administration de se prononcer concernant l'autorisation de signature avec cette association « A Corps et A Cordes » - N°SIRET : 913 713 713 00017

M. BAROU fait remarquer que cette convention ne concerne que 5 élèves et la question se pose de la participation financière de l'établissement. Cette intervention a un coût élevé. Et il ajoute que, de fait, un certain nombre d'actions ne peuvent aboutir qu' vu des sommes importantes à engager pour les financer.

M. PICHON intervient alors en demandant si cette convention ne pourrait pas faire l'objet d'une discussion, plus tard.

Mme GIRAudeau répond qu'il en sera certainement discuté au C.A. du mois de Novembre.

Acte n°9 27/09/2022		Autorisation de signature de la Convention de partenariat avec l'association « A Corps et A Cordes »					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

Parallèlement, il nous faut voter pour la résiliation de la convention nous liant pour le même objet avec la M.J.C de Saint Chamond.

Acte n°10 27/09/2022		Résiliation de la convention précédemment signée avec la M.J.C de Saint Chamond concernant l'intervention de M RASCLE					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

Départ de M BAROU, Représentants des personnels enseignants à 19h40.

- Acceptation du financement de projet Éducation Artistique et Culturelle 2022 – 2023

Deux projets artistiques ont été acceptés par la D.A.A.C . Il s'agit de :

- C'est un Pic, C'est un roc ! Avec l'espace culturel de la Buire et concernant la rémunération de l'intervenant Théâtre
- L'info au micro ! Avec l'Association De Tout Partout.

Acte n°11 27/09/2022		Acceptation du financement des 2 projets Éducation Artistique et Culturelle 2022-2023					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

De même il est demandé aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur l'établissement des conventions

Acte n°12 27/09/2022		Autorisation de signature des deux conventions nous liant avec les partenaires désignés via les projets E.A.C					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

C - Organisation financière et comptable

Madame LIOGIER, Adjointe Gestionnaire prend la parole et présente les points financiers

- Présentation de la D.B.M pour information suite à attribution de subventions départementales et académiques (BOP 230). Elle se ventile comme suit :
 - 665.50€ de subvention « Devoirs faits »
 - 5919,00€ de subvention « École ouverte »
 - 10908,00€ (dont 3000,00€ ventilés au budget prévisionnel initial).

Mme PHILIS intervient pour demander si les sommes allouées au dispositif « École ouverte » correspondent à des activités à la journée ou non.

Réponse de Mme GIRAUDAU : ce sont des sommes attribuées pour un Semestre (Mercredis – Samedis et Congés d'Automne)

Mme PHILIS est choquée des sommes importantes attribuées à ces activités et ce, alors que l'on pourrait les affecter ailleurs.

M PICHON demande si ces sommes correspondent à du fonctionnement.

Mme GIRAUDAU répond oui, ces sommes sont utiles au règlement des frais de transport s'il y a des sorties scolaires, au règlement des interventions de personnes extérieures ...

Mme LIOGIER apporte une précision en ajoutant que les sommes en « reliquat » sont reportées sur le budget de l'année suivante mais si les sommes n'ont pas été entièrement dépensées, il n'y a pas d'augmentation de l'enveloppe de dotation.

- Délégation de signature

Acte n°11 27/09/2022		Autorisation de signature du conseil d'administration au chef d'établissement pour la signature des contrats et conventions annuels					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

- Demande de dérogation au logement de Mme L' Adjointe Gestionnaire et demande d'occupation en COP pour l'année scolaire de Madame la Principale Adjointe.

AVIS n°1 27/09/2022		Acceptation du Conseil d'Administration pour la demande de dérogation de logement de Mme l'Adjointe Gestionnaire					
11	Votants	11	Favorable	0	Défavorable	0	Abstentions

Acte n°12 27/09/2022		Acceptation du Conseil d'Administration pour la demande d'occupation en C.O.P de Mme la Principale Adjointe					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

- Problème rencontré relativement à la réception des carnets de liaison – Commande passée auprès de la société Média Perfect au 02 05 2022

Nous avons enfin reçu les carnets de liaisons commandés depuis le 02 05 2022. Ce retard de livraison a occasionné l'obligation d'éditer des carnets provisoires dont les informations devraient être reportées dans les carnets définitifs des élèves. Ce dysfonctionnement était dû à un différend commercial entre notre fournisseur et son sous-traitant imprimeur.

- Crédits Globalisés pour information, détails sur la répartition de la Dotation

Mme LIOGIER, Adjointe Gestionnaire, présente sa proposition de ventilation des crédits globalisés jointe en annexe du présent compte rendu.

Nous avons 3 995,45 € à répartir comme suit :

- Manuels scolaires : 2 190,71 €
- Droits de reprographie : 702,90 €
- Carnets de correspondance : 1 101,84 €

Acte n°13 27/09/2022		Crédits Globalisés pour information, détails sur la répartition de la Dotation					
10	Votants	10	Pour	0	Contre	0	Abstentions

Départ de M CORDINA, Représentants des personnels enseignants à 20h00.

- Renouvellement du contrat avec la société Digitaléo

Le contrat est conservé pour un forfait mensuel de 150,00H.T nous permettant d'obtenir un pack de 2000 SMS inclus. Le prix unitaire du SMS est de 0,049€HT.

Mme MERCIER fait remarquer qu'il y eu dernièrement une multiplication des SMS adressés au Parents d'Élèves. Elle ajoute qu'elle a été destinataires de pas moins de 1 SMS pour l'informer des changements d'emplois du temps.

Mme LIOGIER lui répond qu'elle va faire le point, à ce sujet, avec la société DIGITALEO.

Acte n°14 27/09/2022		Autorisation de signature pour le renouvellement du contrat avec la Société Digitaléo					
10	Votants	10	Pour	0	Contre	0	Abstentions

D - Questions diverses : Dispositif Sport et Santé au collège

Une réunion d'information doublée d'un temps d'échanges se sont déroulés à la DSDEN ce 27 09 2022.

Il en ressort que la création de ce dispositif ne remet pas en cause :

- les activités de l'A.S
- l'offre et les modalités d'enseignement de l' E.P.S.

Les temps de pratique sportive doivent se dérouler en dehors du temps scolaire et des créneaux de l'Association sportive.

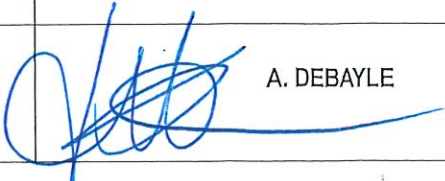
Ce sont les associations de la commune qui peuvent répondre favorablement à cette proposition des services de la Jeunesse et des Sports et qui sont les employeurs des personnels potentiellement intervenants. Ainsi les subventions dédiées à ce dispositif seront fléchées en direction des associations impliquées dans le dispositif.

Mme GIRAUDAU précise que concernant l'EDT ; elle n'envisage pas d'intégrer dans la conception des prochains EDT ce nouveau paramètre que pourrait constituer une pratique sportive sur temps scolaire.

En outre, la programmation ministérielle semble être en décalage avec le calendrier des établissements. Le dispositif est sensé débuter en semaine 45, une fois les conventions type signées... Or les prochains C.A dans les établissements se déroulent tous sur cette même semaine. Avec les 2 semaines de délai incompressible du retour des actes ; il ne pourra jamais être mis en œuvre une quelconque offre avant la semaine 48...

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil d'administration est levée à : 20h20

A SAINT CHAMOND, le 27/09/2022.

La Présidente du Conseil d'Administration	La secrétaire de séance
 I. GIRAUDAU	 A. DEBAYLE

